



Programme de formation

Formation initiale de 5 Jours pour les membres du CSE dans les entreprises entre 50 et 299 salariés sans CSSCT

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 1 250,00 € net de TVA

Durée : 5 jours soit 35 heures

Public : Élus du CSE titulaires et suppléants

Prérequis : Aucun

Objectifs :

Apporter des repères sur les missions du CSE

Développer des aptitudes à analyser les risques professionnels

Maîtriser les outils d'analyse de la santé au travail, que ce soit les accidents du travail ou les maladies professionnelles

Devenir acteur de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail

Programme :

Conformément à la réglementation en vigueur, cette formation ne peut pas être assurée en distanciel.

Introduction : le processus électoral, l'établissement du protocole d'accord préélectoral et la négociation collective

1-Les pouvoirs et prérogatives du CSE

Les enjeux économiques et sociaux

La place de la négociation collective

La composition du CSE

Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail

Les registres obligatoires

La préparation des visites d'inspection

Le compte rendu des visites

Les décisions et actions

Les informations consultations

2-Les règles de fonctionnement du CSE

Les acteurs internes et externes au CSE

Les règles de fonctionnement du CSE

La fréquence des réunions du CSE

La convocation à la réunion du CSE

L'ordre du jour de la réunion du CSE

Le compte rendu et le procès-verbal des réunions du CSE

L'engagement de l'employeur

Programme de formation

Obligation de discrétion et de confidentialité des élus

3-Les moyens alloués au CSE

Les ressources et outils des élus
Le local du CSE
Le panneau d'affichage des élus
Les communications numériques des élus
La liberté de circulation des élus
Les heures de délégation des élus
Le droit spécifique à la formation des élus
Le recours aux experts
Comment bien communiquer avec les salariés

4-Les aspects juridiques et réglementaires en matière de SSCT

Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels
Les notions de responsabilité civile et pénale
Le délit d'entrave
La faute inexcusable
La présomption d'imputabilité
La délégation de pouvoir

5- Le périmètre de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Sinistralité des accidents du travail selon le secteur d'activité
Sinistralité des accidents du travail par sexe et âge
Taux de fréquence des accidents du travail par département de l'établissement
Définitions d'accident du travail, d'accident de trajet, d'accident de mission
Statistiques AT/MP pour la branche professionnelle de l'entreprise
La sinistralité par CTN et code NAF
La sinistralité de l'entreprise de l' élu

6- Déceler et mesurer les risques professionnels de la branche/ entreprise

L'évaluation des risques professionnels
Risque, danger, exposition : de quoi parle-t-on ?
Les risques du secteur privé
Les risques de la branche professionnelle de l'entreprise

7-Déceler et mesurer les risques professionnels

L'évaluation des risques professionnels
Identifier les risques
Principaux outils de prévention
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
Les risques psychosociaux (RPS)
Le stress au travail

Programme de formation

Le syndrome général d'adaptation
Le harcèlement moral
Le harcèlement sexuel
Les caractéristiques et formes de la violence au travail
L'arbre des causes du mal-être et du désinvestissement
Les grands modèles d'analyse des RPS
Classer les risques et paramètres de cotation : gravité, fréquence d'exposition, maîtrise
Priorisation des actions
La pénibilité

8- Analyser les conditions de travail

La visite des locaux
L'étude de poste
L'enquête
Visites de l'agent de contrôle de l'inspection du travail
L'analyse de l'accident de travail : l'arbre des causes

9- Prévenir les risques professionnels

Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
Les Principes Généraux de Prévention
Processus d'apparition d'un dommage
Méthode d'analyse de la charge physique de travail
Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
Le droit d'alerte

10-Améliorer les conditions de travail

L'engagement de l'employeur
Le rôle du manager de proximité
Le travail réel et le travail prescrit
Le dialogue social
La qualité de vie au travail (QVT)

11- Le jeu de l'oie du CSE

Notre + : Le parcours de formation se poursuit dans l'espace participant ouvert à chaque participant. Il se connecte pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de ses engagements dans son contexte professionnel. De nombreux exercices pratiques ponctuent l'action de formation.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Programme de formation

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Jeux pédagogiques.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéo-projection ;

Quiz interactifs/questionnaires ;

Films INRS ;

Activité ludopédagogique : "Les risques psychosociaux dans le document unique", ANACT ;

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).